



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

CES/2004/2
1^{er} avril 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DE STATISTIQUE et
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS
Cinquante-deuxième réunion plénière
(Genève, 8-10 juin 2004)

**RAPPORT SUCCINCT DE LA TRENTE-CINQUIÈME SESSION
DE LA COMMISSION DE STATISTIQUE DE L'ONU**

Note du secrétariat de la CEE

1. La Commission de statistique de l'ONU est l'un des deux organes dont relève la Conférence des statisticiens européens. Par conséquent, la Conférence a toujours prêté attention aux délibérations et aux préoccupations de cette instance qui joue un rôle important dans le système statistique mondial. Il est donc d'usage que la Conférence soit saisie, lors de sa réunion plénière, d'un rapport succinct sur les travaux de la session annuelle de la Commission de statistique, de manière à ce qu'elle soit informée des principaux résultats de la plus récente réunion de cet organe.
2. La trente-cinquième session de la Commission de statistique s'est tenue à New York du 2 au 5 mars 2004. Le rapport sur les travaux de cette session, qui est disponible sur le site Web de la Division de statistique de l'ONU, contient toutes les informations concernant les États membres et organisations participants ainsi que les conclusions du débat auquel a donné lieu chaque point de l'ordre du jour.
3. La Commission de statistique, dans les conclusions qu'elle a formulées à l'issue de sa trente-cinquième session, a prescrit à de multiples reprises des activités supplémentaires ou des modifications d'activités en vue de l'exécution de nouveaux travaux, soit par la Division de statistique de l'ONU, soit par des organismes de l'ONU autres que la CEE, soit encore par divers groupes d'experts, groupes intersecrétariats et groupes d'étude (dits «groupes-villes»). La présente note n'en reproduit pas la liste. Le Bureau de la Conférence et le secrétariat tiennent

dûment compte, dans leur mise à jour et leur réexamen des divers éléments de la Présentation intégrée des travaux internationaux en matière de statistique, des tâches accomplies par les divers groupes d'experts et veillent à ce que la Présentation intégrée prenne en compte les activités et résultats qui présentent un intérêt pour la région de la CEE. La participation habituelle du Directeur de la Division de statistique de l'ONU aux réunions du Bureau permet de maintenir la meilleure coordination possible pour toutes les activités qui relèvent de la compétence de cette Division.

4. La présente note se limite aux points de l'ordre du jour de la trente-cinquième session de la Commission de statistique qui ont fait l'objet de décisions pouvant influencer directement sur les travaux futurs de la Conférence et de son Bureau ou dont l'examen a abouti à la création d'un nouveau groupe dont les travaux devront être pris en considération par la Conférence et son Bureau. Cinq points inscrits à l'ordre du jour de la Commission de statistique relèvent de ces deux catégories: recensements de la population et du logement, statistiques de la santé, statistiques de la pauvreté, comptabilité nationale et principes fondamentaux de la statistique officielle.

5. Point 3 a) de l'ordre du jour: Statistiques sociales: la question la plus importante examinée au titre de ce point, sur la base d'un document de séance, était le Programme mondial de 2010 de recensements de la population et du logement. La Commission de statistique a recommandé la création d'un groupe international d'experts qui se consacrerait à l'étude de questions essentielles concernant la planification de la prochaine série de recensements et a établi une liste détaillée des questions que ce groupe devra examiner en priorité.

6. Les activités menées à l'échelle mondiale et au sein de la CEE doivent être étroitement coordonnées. Le Groupe d'experts créé par la Commission de statistique devra prendre en considération les moyens dont disposent les pays en développement pour organiser des recensements, tandis que les activités concernant l'élaboration de recommandations pour la région de la CEE, menées conjointement avec Eurostat, devront correspondre aux besoins des pays développés ainsi qu'aux besoins des pays en transition, développés et moins développés, de la région de la CEE. L'action commune CEE/Eurostat a été lancée à la suite des recommandations faites en 2003 par la cinquante et unième réunion plénière de la Conférence des statisticiens européens, et un groupe directeur a été créé. L'éventail des méthodes envisageables pour effectuer des recensements dans les pays de la CEE s'est considérablement élargi ces dernières années. Il serait souhaitable que les deux groupes d'experts examinent, à la lumière de l'expérience acquise lors de la dernière série de recensements, l'importance que revêtent la diffusion et l'utilisation des résultats des recensements, et trouvent des arguments convaincants qui permettent de mobiliser les ressources nécessaires pour mener à bien des recensements au niveau national.

7. Lors de sa première réunion, le Groupe directeur CEE/Eurostat sur les recensements de la population et du logement a déterminé les domaines d'activité prioritaires et a élaboré un calendrier des activités à mener jusqu'à l'adoption des recommandations par la Conférence en 2006. Au niveau mondial, le Groupe d'experts pourrait tenir compte des priorités et des délais fixés pour les activités communes CEE/Eurostat afin d'éviter tout chevauchement. La Division de statistique de l'ONU participera aux travaux de la CEE, et vice versa. Le Groupe directeur CEE/Eurostat fera régulièrement rapport au Bureau de la Conférence.

8. Point 3 c) de l'ordre du jour: Statistiques de la santé: la Commission a examiné le rapport du Groupe des amis du Président créé pour améliorer la coordination des activités des différentes organisations internationales et assurer une meilleure harmonisation entre les activités internationales de collecte de données au niveau national et les systèmes statistiques nationaux. Le secrétariat de la CEE et plusieurs pays de la région ont participé à l'élaboration du rapport et ont accueilli avec satisfaction les conclusions du Groupe, en particulier en ce qui concerne l'amélioration de la coordination. En outre, la Commission «a souligné que les statistiques sanitaires font partie intégrante des statistiques sociales ... et fait valoir que les Principes fondamentaux de la statistique officielle sont à appliquer à l'élaboration des statistiques officielles de la santé ... et a demandé qu'à l'échelon régional la coopération soit plus serrée entre l'OMS, ses bureaux régionaux et les autres organismes qui s'occupent de statistiques sanitaires.».

9. Le Bureau de la Conférence s'est déjà à plusieurs reprises déclaré préoccupé par l'absence de coordination des activités menées au sein de la région de la CEE dans le domaine des statistiques de la santé. Lors de son prochain examen périodique de ce domaine statistique, le Bureau devra prendre en considération les conclusions du Groupe des amis du Président ainsi que celles de la Commission de statistique. Le secrétariat de la CEE contribuera à l'amélioration de la coopération en matière de statistiques de la santé au sein de la région de la CEE en organisant des réunions conjointes CEE/OMS/Eurostat sur les statistiques de la santé, comme celle qui se tiendra à Genève en mai 2004.

10. Point 3 g): Statistiques de la pauvreté: la Commission de statistique a recommandé que le projet de manuel sur les statistiques de la pauvreté élaboré par la Division de statistique de l'ONU soit examiné dans toutes les régions, y compris dans la région de la CEE. La Conférence et son Bureau devraient envisager l'organisation d'une réunion sur les statistiques de la pauvreté au début de 2005. La possibilité d'organiser cette réunion conjointement avec Eurostat et l'OCDE devrait aussi être étudiée.

11. Point 4 a): Comptabilité nationale: s'agissant de la mise à jour du Système de comptabilité nationale de 1993 (SCN de 1993), la Commission de statistique «a fait valoir l'impératif de transparence de la mise à jour et de participation la plus large possible de la communauté statistique mondiale au processus, suggéré d'envisager de diffuser des questionnaires par voie électronique pour [recueillir] les avis de tous les États membres sur les différents points de la mise à jour, et suggéré aussi d'étoffer la consultation par d'autres ateliers régionaux faisant appel à la participation de pays en développement et en transition, pour laquelle il faudrait réserver le financement voulu». En outre, elle «a suggéré, dans le cadre de la mise à jour, de poursuivre les recherches sur les facteurs profonds qui gênent l'application du SCN [et] prié la Division de statistique [de l'ONU] de rédiger un projet de plan d'action en collaboration avec les bureaux régionaux et de rechercher le financement voulu pour le réaliser». Le secrétariat de la CEE contribuera au processus en cours de mise à jour du SCN de 1993 en participant activement aux travaux du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale et en organisant des réunions d'experts communes CEE/Eurostat/OCDE sur la comptabilité nationale, comme celle qui se tiendra à Genève du 28 au 30 avril 2004.

12. Point 6 a): Application des Principes fondamentaux: la Division de statistique de l'ONU a présenté les conclusions d'une enquête des États membres de l'ONU sur l'application des Principes fondamentaux, menée conformément à la décision prise en 2003 par la Commission

de statistique. La Commission «s'est dite déçue» par le taux de réponse global à l'enquête (58 %). À cet égard, la région de la CEE soutenait avantagement la comparaison avec les autres régions. La Commission «a jugé important d'obtenir des renseignements sur l'application des Principes dans les pays qui n'avaient pas répondu et d'étudier l'application de manière plus approfondie dans un échantillon de pays, en coopération avec les autres organisations...».

13. Au cours du débat sur cette question, plusieurs intervenants ont souligné que les Principes fondamentaux étaient importants car ils régissaient non seulement l'activité des services de statistique mais aussi l'élaboration de toutes les statistiques officielles au niveau national. Des pays en transition ont fait observer que les Principes fondamentaux leur avaient été utiles en tant que norme internationale lorsqu'ils avaient commencé à adapter leurs systèmes statistiques, en particulier leur législation en la matière, pendant le processus de transition. Il a aussi été souligné que certains principes n'étaient ni faciles à appliquer ni aisés à comprendre pour les décideurs et d'autres parties prenantes, d'où la nécessité d'une assistance et de conseils venant d'autres pays.

14. La Division de statistique de la CEE continue de s'employer à promouvoir l'application des Principes fondamentaux au niveau national en organisant des ateliers multilatéraux et en aidant les pays qui en font la demande à modifier leur législation dans le domaine statistique. La version révisée (électronique) du Handbook of Official Statistics (Manuel des statistiques officielles) de la CEE, qui est à l'état de projet, comprendra quelques éléments descriptifs des systèmes nationaux de statistique qui se rapportent aux Principes fondamentaux.

15. La Commission de statistique «a considéré qu'il serait bon d'étudier dans quelle mesure les services statistiques des organisations internationales appliquaient les Principes fondamentaux, et a salué le travail accompli par le Comité de coordination des activités de statistique pour la rédaction de principes à l'intention des services statistiques internationaux». La Division de statistique de la CEE participe activement aux travaux du Comité susmentionné. Elle s'est efforcée de répondre au questionnaire sur l'application des principes à ses propres activités. Les statistiques officielles aux niveaux national et international sont interdépendantes, et le fait d'appliquer les mêmes principes aux différents types d'activités internationales (production et diffusion de statistiques internationales; élaboration, adoption et suivi de l'application de normes statistiques aux statistiques officielles; coopération technique) permettra à n'en pas douter d'améliorer le système statistique mondial. Il est donc dans l'intérêt non seulement des organisations internationales mais aussi des autorités statistiques nationales que l'utilité des principes fondamentaux pour les activités des organisations internationales soit officiellement reconnue. Le Bureau et la Conférence seront régulièrement tenus informés des progrès des travaux dans ce domaine.

16. Mesures qu'il est recommandé à la Conférence de prendre: la Conférence est priée de prendre note des conclusions qui précèdent et de déterminer si un autre point qui n'a pas été expressément mentionné ci-dessus devrait avoir des incidences sur son programme de travail et si elle souhaite que le Bureau y donne suite.
